

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 03 mars 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Jean Pierre BUERBA

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Laura LAVILANIE

Kate MARIE Sylvie BIRABEN

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025** est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE CAMPING (21-2025)

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les CFU 2024 de la commune d'Arreau ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nadine DESMARAIS 1ere adjointe,

Considérant les CFU présentés et résumés comme suit par le président de séance :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 382 563.44 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 638 871.19 €
RESULTAT 2024	256 307.75 €
RESULTAT ANTERIEUR	1 398 783.49 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</u>	<u>1 655 091.24 €</u>
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 177 345.23 €
RECETTES INVESTISSEMENT	503 867.29 €
RESULTAT 2024 (déficit)	-673 477.94 €
RESULTAT ANTERIEUR	167 657.01 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (déficit)</u>	<u>-505 820.93 €</u>

BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT	265 145.38 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	521 265.01 €
RESULTAT 2024	256 119.63 €
RESULTAT ANTERIEUR	- 3 125.93 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</u>	<u>252 993.70 €</u>
DEPENSES INVESTISSEMENT	324 189.58 €
RECETTES INVESTISSEMENT	130 141.14 €
RESULTAT 2024 (déficit)	- 194 048.44 €
RESULTAT ANTERIEUR	- 24 080.51 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (déficit)</u>	<u>- 218 128.95 €</u>

BUDGET ANNEXE CAMPING

DEPENSES FONCTIONNEMENT	99 009.61 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	135 022.38 €
RESULTAT 2024	36 012.77 €
RESULTAT ANTERIEUR	100 418.72 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</u>	<u>136 431.49 €</u>
DEPENSES INVESTISSEMENT	13 804.27 €
RECETTES INVESTISSEMENT	16 031.12 €
RESULTAT 2024 (excédent)	2 226.85 €
RESULTAT ANTERIEUR	- 6 435.12 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (déficit)</u>	<u>- 4 208.27€</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve les CFU 2024 de la commune d'Arreau,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau